

Le sénateur Carter: Ai-je bien compris, les témoins ont-ils dit qu'ils préféreraient des exemptions à des dégrèvements? Ont-ils montré une préférence entre un dégrèvement et un exemption, pour le revenu personnel?

M. Allison: Nous pensons qu'il faut enlever les 750,000 contribuables du rôle par le truchement d'un ajustement des barèmes, ou de dégrèvements, plutôt que d'une augmentation générale des exemptions.

Le président: Nous arrivons à une question qui est l'une des préférées du Sénateur Phillips. Je ne ferai que la citer et je suis certain qu'il continuera immédiatement. Que pensez-vous de l'intégration?

Le sénateur Phillips (Rigaud): Nous attendons votre bénédiction, ou votre malédiction.

M. Lebbell: Nous devrions peut-être regarder page 36, paragraphe 6.14. Nous résumons nos recommandations qui sont réellement un reflet de notre opinion à ce sujet.

M. Harrington: Il n'est que juste de vous dire que c'est le résultat d'un compromis. Nous avons un assez grand nombre de penseurs indépendants dans notre industrie.

Le président: C'est bien.

M. Lebbell: Nous nous sommes intéressés à la nécessité d'éviter la double imposition des revenus de sociétés. Et à ce sujet, nous sommes ici essentiellement pour proposer une amélioration du système de dégrèvement pour dividende tel qu'il est utilisé à l'heure actuelle. Nous pensons que, pour ce qui est des propositions du Livre blanc sur l'intégration, elles sont bien trop complexes pour être applicables, et créent trop de situations artificielles, et de distribution sur le papier qui seraient inévitables avec ce système. Nous ne pensons pas qu'elles soient particulièrement pratiques.

Le président: Elles présentent beaucoup d'aspects.

M. Harrington: Les recommandations se trouvent aux paragraphes 6.14.

M. Lebbell: Nous recommandons par conséquent:

1. que la distinction proposée entre les corporations fermées et ouvertes soit abandonnée.
2. que les mouvements de revenus entre les corporations canadiennes continuent d'exister sans conséquences fiscales.
3. que le règlement proposé concernant la répartition des profits dans l'intervalle d'une période de deux ans et demi soit abandonné.

Ce sont les aspects qui semblent les plus controversés des propositions d'intégration présentées dans le Livre blanc.

Le président: Résumons maintenant. Une partie du système d'intégration est la réalisation présumée. Admettons que nous éliminions cela. Une autre partie est la limite de 2½ pour le droit à un avoir fiscal pour un excédent. Admettons que nous éliminions cela. Nous éliminons alors les plus-values et la notion de revenu. Puis nous décidons que dans les industries extractives auxquelles certains stimulants sont fournis, pour le calcul de l'avoir fiscal, les stimulants ne devraient pas être utilisés pour diminuer l'assiette de l'impôt et donc l'avoir fiscal.

Mais, lorsque nous avons admis de supprimer tout cela, que reste-t-il de l'intégration?

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur le Président, puis-je suggérer un autre point? Supprimer la distinction entre sociétés publiques.

Le président: Oui, supprimer la distinction entre sociétés publiques et privées. Lorsque vous avez supprimé tout cela, qu'est-ce qui reste pour soutenir la doctrine de l'intégration?

M. Lebbell: Très peu.

Le président: Une suggestion nous a été présentée hier, le sénateur Phillips (Rigaud) s'en souviendra, par les gens de la bourse des valeurs. Ils sont en faveur du dégrèvement pour dividendes, et proposent, sur la base d'études qu'ils ont faites, et qu'ils nous communiquent, un taux mobile de 15, 20 ou 25 p. 100, selon le montant du revenu provenant de dividendes.

Ils fournissent des chiffres, ou disent qu'ils en ont qu'ils peuvent fournir, qui révèlent une augmentation de \$60 millions des recettes fiscales, ce faisant, contre une perte de \$140 millions par l'application des projets du Livre blanc en matière d'intégration. En d'autres termes, ils ont déclaré que vous auriez près de \$200 millions, contre \$140 millions qui seraient perdus avec l'intégration.

M. Lebbell: Cela se pourrait bien, oui.

Le président: Il serait donc très difficile de comprendre pourquoi nous devrions proposer une nouvelle méthode de traiter ce sujet en particulier et être prêts à accepter une perte de recettes fiscales de \$140 millions.